

Aspects juridiques de

La lutte contre le bruit

Les nouveautés

Peu de principes nouveaux.

Sauf une jurisprudence importante du TF (*Fall Sissach* du 2 juin 2006).

Au stade de l'équipement d'une zone à bâtir, aménagement de parois antibruit au bord de l'autoroute pour protéger la zone à bâtir, en application de 24 al. 2 LPE.

Les nouveautés

Selon cette jurisprudence, le principe de causalité (2 LPE) s'oppose à ce que les frais de mesures de protection contre le bruit liées à l'équipement d'une zone à bâtir (art. 24 al. 2 LPE) soient mis directement à la charge des propriétaires fonciers.

Dans le cas particulier c'est au propriétaire de l'autoroute, soit le Canton de supporter les frais des parois antibruit.

Les nouveautés

Si la Commune veut mettre ces frais à la charge des propriétaires, elle doit adopter un règlement (base légale) qui prenne en compte le principe de causalité des coûts déduit de 2 LPE.

Développements importants à attendre de cette jurisprudence.

L'évaluation du bruit intérieur

**et du bruit extérieur lorsque les
VExposition font défaut**

L'évaluation du bruit intérieur

Bruit intérieur:

- bruit (de musique, de fonctionnement, etc.)
produit à l'intérieur d'un immeuble
- agissant sur des personnes situées à
l'intérieur du même bâtiment
- bruit aérien ou sons solidiens

L'évaluation du bruit intérieur

Nous ne parlerons que du *bruit solidien*.

Le bruit aérien se traite comme le bruit extérieur dont nous parlerons après.

L'évaluation du bruit intérieur

Pose un problème semblable :

- le bruit (de musique, etc.) produit de l'intérieur d'un immeuble et produisant ses effets à l'intérieur d'un immeuble contigu (par voie solidienne)

L'évaluation du bruit intérieur

- pas réglée par la LPE et l'OPB
- pas réglée par l'ordonnance son et laser
- réglée par la directive "cercle bruit" uniquement pour le bruit des établissements publics
- pas réglée directement par les normes SIA 181, mais ces normes précisent toutefois l'isolation à respecter entre locaux.

L'évaluation du bruit intérieur

Art. 15 LPE: les valeurs limites d'immissions doivent être fixées de manière à ce que l'on ne porte pas une *atteinte sensible* au *bien être de la population*.

Art. 15 LPE: applicable au bruit extérieur, soit celui qui se mesure dans l'encadrement d'une fenêtre ouverte (art. 39 OPB-LSV).

L'évaluation du bruit intérieur

Dans les situations

- de bruit intérieur
- ou de bruit transmis par voie solidienne d'un bâtiment à l'autre,

l'OPB ne dit pas comment évaluer le bruit

L'évaluation du bruit intérieur

Les bruits solidiens **d'un établissement public** :

peuvent être évalués sur la base de la directive "cercle
bruit

L'évaluation du bruit intérieur

S1 - Production de musique

Valeurs limites applicables aux transmissions des bruits par voies solidiennes

Pour les nouvelles installations, le niveau énergétique *Leq court* (10 secondes), corrigé par les facteurs définis ci-dessous et mesuré chez les voisins les plus exposés devront respecter, en tout temps, les valeurs définies dans le tableau 1.

Tableau 1 : Valeurs limites applicables aux transmissions par voies solidiennes des bruits

Période Nouvelle installation

22h00 - 07h00 30 dB(A)

19h00 - 22h00 35 dB(A)

07h00 - 19h00 40 dB(A)

L'évaluation du bruit intérieur

Quid des bruits domestiques?

= Autres bruits de voisinage (musique, etc.) ne provenant pas d'un établissement public?

- Pas de valeurs limites précises. Ce qui ne signifie pas que ces bruits échappent au champ d'application de la LPE.

L'évaluation du bruit intérieur

Il existe inévitablement une appréciation de l'expert, dans un tel cas.

- Il faut rappeler à cet égard que la LPE et l'OPB ne traitent que du bruit provenant d'une installation exploitée de manière normale.
- or, les bruits ordinaires dans les habitations sont présumés ne pas être excessifs selon la jurisprudence du Tribunal fédéral

L'évaluation du bruit intérieur

Il existe cependant des situations litigieuses:

- pianiste professionnel qui joue toute la journée
- voisin qui abuse de son installation stéréo
- club de trompettiste qui se réunit régulièrement dans les locaux d'un immeuble locatif

L'évaluation du bruit intérieur

- bruits lié aux infrastructures de l'immeuble (portes bruyantes, garage de l'immeuble bruyant, etc.)

L'évaluation du bruit intérieur

Dans toutes ces situations on va faire appel à l'appréciation de l'expert.

Sur quelles bases?

L'évaluation du bruit intérieur

Bruit excessif:

- s'il est produit au-delà de 22 heures dans une habitation, car les usages locatifs interdisent de tels dérangements.
- le principe est le même entre locaux d'une propriété par étages.

L'évaluation du bruit intérieur

Le bruit pourra également être considéré comme excessif

- s'il est produit entre **19 et 22** heures, période où la tranquillité doit être respectée. La directive cercle bruit est applicable par analogie à cet égard.

Le Tribunal fédéral a en tous les cas admis ce principe pour le **bruit extérieur** provenant d'une terrasse de restaurant (*Fall Wittikon*).

L'évaluation du bruit intérieur

Quelle intensité de bruit admettre?

Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, on peut se référer aux objectifs d'isolation fixés par la norme SIA 181.

L'évaluation du bruit intérieur

≠ valeurs de planification pour des installations domestiques non soumises à autorisation.

≠ d'allègements (*Erleichterungen*)

L'évaluation du bruit intérieur

Un cas pratique:

Fall Fribourg (Salles Panorama):

Salles pour des congrès ou banquets liées à un hôtel voisin, disposées au cinquième et dernier étage d'un bâtiment comprenant des logements en propriété par étages.

L'évaluation du bruit intérieur

Ce bâtiment a été construit après 1985.

Plaintes du voisinage relatives au bruit des salles Panorama.

Dans les chambres d'enfants, un niveau de bruit de 39 à 42 dB (A), était mesuré très supérieur au niveau de bruit de 30 dB (A) prévu par la directive Cercle bruit

L'évaluation du bruit intérieur

Selon le TF, il faut d'abord vérifier que l'isolation acoustique des étages est conforme à 21 LPE.

Peu importe de savoir si c'est la communauté des propriétaires par étages ou l'exploitant des salles Panorama qui doit ensuite payer les frais de l'isolation.

L'évaluation du bruit intérieur

Art. 35 OPB commande de procéder à un contrôle de l'isolation acoustique.

Des travaux de mise en conformité de l'isolation selon les normes SIA 181 peuvent être ordonnés même après le permis de construire.

L'évaluation du bruit intérieur

Ensuite, si ces travaux ne suffisent pas, on peut prendre des mesures sur l'exploitation:

- restrictions d'horaires
- limitation du niveau de la musique, etc.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Situation concerne surtout:

- Exploitation d'établissements publics;
- Installations de loisirs (aéromodélisme, terrains de jeux, etc.)
- Installations culturelles (églises, etc.)

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Alors que usuellement le rôle de l'expert est de se déterminer que sur les *faits* :

- quelle est l'importance du bruit dans telle situation?

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Il est de plus en plus amené à se déterminer sur *le droit* en devant tenter de situer :

Quelles sont les valeurs limites d'exposition applicables?

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

En effet, l'expert ne peut se contenter de préciser si le bruit est important ou pas.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

L'expert doit déterminer dans son appréciation les *valeurs de planification* des *valeurs limites d'immissions*, même lorsque pas de seuil de référence.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Les valeurs de planification représentent un niveau de bruit qui ne doit pas dépasser un *dérangement minime*.

Selon le TF, cette appréciation doit prendre en considération le genre de bruit, le moment où il se produit et la fréquence à laquelle il se répète, ainsi que le niveau de bruit ambiant et le degré de sensibilité de la zone

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Les valeurs limites d'immission représentent un niveau de bruit qui ne doit pas dépasser une *gêne sensible*.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Même lorsque pas de VLE, on doit raisonner avec les seuils valeurs de planification, valeurs limites d'immission, valeurs d'alarme, ce qui implique référence au DS de la zone, distinction installation nouvelle/existante, jour/nuit, etc.

Cela implique que l'on peut accorder également des *allégements*

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

La jurisprudence a notamment admis que des terrasses de restaurant exploitées au bord du lac peuvent bénéficier d'allégements, parce qu'elle présentent un intérêt public.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

- En aucun cas, on ne doit priver les habitants de la possibilité de dormir fenêtres ouvertes ou entre-ouvertes (*Fall Wittikon*).
- le bruit extérieur doit être mesuré dans l'encadrement de la fenêtre ouverte, comme le prévoit l'art. 39 al. 1 OPB.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

- Si l'on doit constater que le voisinage n'est protégé que fenêtres fermées, c'est que l'on accepte d'accorder un allègement important.
- possible que si l'installation bruyante est existante et que intérêt public important à la maintenir.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Fall St-Gall: le TF a admis cela, mais il faut constater que les heures d'exploitation permettaient tout de même de ménager le sommeil, puisque elles étaient fixées à 23 heures en semaine et 24 heures le week-end.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Dans plusieurs situations les experts se sont référés à des normes étrangères

- possible, pour autant que l'on respecte les principes précités.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Dans plusieurs situations les experts se sont référés à des normes étrangères

- possible, pour autant que l'on respecte les principes précités.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

TA vaudois: *Fall Vevey: bruit d'un bar et de plusieurs terrasses de restaurants au bord du lac*

Un expert a proposé de se référer au Taktmax (1h) en dB(A) utilisé en Allemagne.

= maximas enregistrés pendant une période de 5 secondes avec une moyenne de ces niveaux pendant une heure.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

TA vaudois: *Fall Vevey: bruit d'un bar et de plusieurs terrasses de restaurants au bord du lac*

Un expert a proposé de se référer au Taktmax (1h) en dB(A) utilisé en Allemagne.

= maximas enregistrés pendant une période de 5 secondes avec une moyenne de ces niveaux pendant une heure.

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Types de gêne et descripteur

Les principales gênes ressenties durant la période nocturne sont :

- P Les difficultés d'endormissement, (dépassements du bruit de fond, avec pointes de bruit et/ou fréquences dominantes), dépend de chaque individu.
- P Le réveil (pointes de 40 à 65 dB(A) ou dépassant de 20 dB le bruit de fond), dépend de chaque individu
- P La qualité du sommeil (indépendant du bruit si celui-ci est inférieur à 20 dB(A) ou de 5 dB(A) inférieur au bruit de fond), dépend de chaque individu

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Le descripteur Taktmax (1h) en dB(A) est celui pouvant indiquer le mieux la gêne, soit de nuit, dans l'encadrement d'une fenêtre ouverte de chambre à coucher :

Gêne moyenne : Taktmax(5s) sur 1h : 45 à 50 dB(A)

Gêne notable : Taktmax(5s) sur 1h : 50 à 55 dB(A)

Gêne importante, nuisance : Taktmax(5s) sur 1h $\geq$ 55 dB(A)

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

LAeq(1/4h), il correspond à l'ensemble des personnes parlant simultanément à la puissance indiquée plus haut (voix normale à élevée), ou à la moitié des personnes parlant simultanément à une puissance de 3 dB plus élevée qu'indiqué plus haut (voix élevée), cas possible, ou un quart des personnes parlant simultanément à une puissance de 6 dB plus élevée qu'indiqué plus haut (voix élevée à très élevée).

®

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Taktmax (1/4h) se situe, tant par simulation, que au vu de résultats de mesurages entre 4 et 8 dB au dessus du LAeq(t), sa valeur la plus probable a été admise supérieure de 6 dB au LAeq(t).

Le Taktmax(1h) a été admis à 3 dB inférieur au Taktmax (1/4h) et supérieur de 6 dB au LAeq(1h).

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Le LAeq(10s) (utilisé dans la directive du cercle bruit), sans indication de la durée d'observation, a l'inconvénient d'être trop aléatoire, du moins dans le cas des terrasses et des bruits de comportement..

L'évaluation du bruit extérieur lorsque pas de VExposition

Le Tribunal administratif a admis cette référence au Taktmax. Pas d'arrêt du TF sur cette question.

Méthode est intéressante pour les bruits de comportement.

Attention cependant à utiliser un vocabulaire proche de celui du législateur. Pas le cas en l'espèce, d'où difficulté de distinguer le seuil des valeurs de planification des valeurs limites d'immission.

Conclusion

Pour les **bruits solidiens intérieurs**:

- norme SIA 181.
- Appréciation de l'expert.
- Difficile d'appliquer le système des VExposition

Pour les **bruits extérieurs** non soumis à des VExposition:

- Directive cercle bruit;
- Normes étrangères;
- Appréciation de l'expert;
- Tjs fonder cette appréciation sur système des VExposition (VP, VLI, VA).